CS6 – IMPLICATION DES USAGERS DANS LA GESTION DU SITE NATURA 2000

DHFF

DO

ZSC **FR5300011** ZPS **FR5310095**

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance des acteurs et usagers concernant les enjeux écologiques du site et les solutions pour les protéger
- Tous les objectifs opérationnels

Mesures:

- Les mesures de Communication

Contexte et problématiques

Ces mesures visent à impliquer les acteurs et le public pour les sensibiliser sur les enjeux (patrimoines naturel et historique en présence : milieux naturels, espèces, paysages, bâtis...), les objectifs et les mesures de gestion (réalisés ou à venir) du Document d'Objectifs.

La compréhension du fonctionnement et de la fragilité des écosystèmes n'est pas une chose évidente pour le grand public.

Il est donc important, dans un premier temps, de vulgariser l'écologie des milieux naturels auprès du grand public (fiche CS1 principalement), pour ensuite proposer aux usagers d'être acteurs de la gestion du site via des mesures spécifiques à chaque groupe d'acteurs.

Ces mesures visent à informer les usagers de leur rôle potentiel pour la gestion du site Natura 2000 et faciliter/encadrer la réalisation d'initiatives locales sur ces sujets/activités.

Les enjeux de conservation étant communs, il est important que ces différentes mesures soient mutualisées entre les différents gestionnaires d'espaces naturels du Cap d'Erquy – Cap Fréhel : Conservatoire du littoral, Communes, Conseil Départemental des Côtes d'Armor, opérateurs locaux

Description des sous-actions

>CS6.1 – Association des acteurs à la gestion et à la promotion des enjeux écologiques

De multiples acteurs (agriculteurs, chasseurs, population locale, associations, acteurs du tourisme, ...) contribuent à la gestion. L'objet de cette mesure est de rencontrer les différents acteurs pour définir leur implication possible dans la gestion des milieux naturels en zone Natura 2000.

Les interventions des peuvent consister :

- en des actions d'ouverture de milieux : fauche, gyrobroyage, exportation, valorisation des produits de l'exportation, pâturage ;
- des interventions pour limiter le développement des espèces envahissantes ;
- à adapter leurs pratiques professionnelles pour limiter l'impact de leur activité sur la biodiversité;
- à contribuer à la promotion de Natura 2000 et de ses enjeux (par exemple dans le cadre des marchés de producteurs).
- la veille vis-à-vis des décharges sauvages,
- la promotion des enjeux de conservation.
- Nettoyage sélectif des macrodéchets sur les plages
- Sensibiliser et accompagner des ports et des plaisanciers à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la préservation de l'environnement

- ...

>CS6.2 – Accompagnement des sports nature en corrélation avec les enjeux de conservation

Sensibilisation et accompagnement pratiquants et professionnels de sports natures

L'objectif de cette action est de sensibiliser les pratiquants aux objectifs de conservation des habitats et des espèces patrimoniales et d'accompagner les professionnels des sports nature vers un développement de leur activité prenant davantage en compte la fragilité des milieux terrestres et marins.

Développer les chartes de bonnes pratiques

Les associations de sports nature seront invitées à signer la charte Natura 2000 afin de s'engager dans des pratiques respectueuses et adaptées à la fragilité des habitats et des espèces d'intérêt communautaires terrestres et marines.

La signature de chartes, de codes de pratiques, de conventions entre l'opérateur et les professionnels des loisirs nautiques (club de voile, club de kayak, club de plongée, club de trail, club de randonnée, club d'escalade / spéléologie...) peuvent :

- Faire de ces opérateurs des ambassadeurs Natura 2000 auprès de leurs clients, en organisant dans ce cadre des cycles de formations, en mettant à disposition des documents de communication, des temps d'échange...;
- ➤Inciter à une adaptation de leurs pratiques ;
- ➤ Participer à l'amélioration des connaissances du site ;

Créer un partenariat enrichissant la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 par une concertation continue.

Modalités de mise en œuvre			
Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels	
CS6.1	- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, OFB	Agriculteurs, chasseurs, population locale, associations, acteurs du tourisme,	
CS6.2	- Communes,		
	- Conservatoire du littoral		
	- CD22		

Indicateurs de réalisation

Coût estimé et financement prévisionnel

- Nombre de chartes de bonnes pratiques signées
- Surface des parcelles d'espaces naturels gérées par des acteurs
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Financement :
 - . Etat/ Europe (Natura 2000).

Références